



Emetteur	Date de création	Version	Destinataire
CPNEFP	06/2024	V3	Organisme de formation

Organisme de formation contrôlé :
N° d'agrément :

Adresse siège social

Adresse de réalisation de la formation :

Référent désigné :

Téléphone :

Mail :

Date de la session : SANS OBJET

Date de l'examen : SANS OBJET

Nombre de candidats inscrits : SANS OBJET

Typologie du contrôle

Choisissez un élément.

Référentiel : Cahier de charges Agrément CPNEFP - **Titre à Finalité Professionnelle A3P**

Le contrôleur mandaté par la CPNEFP peut être amené à questionner un ou l'intégralité des stagiaires sur la base de la totalité des éléments contenus dans cette grille de contrôle.

Ce rapport comporte :

- Page de garde
- Calendrier du contrôle
- Grille d'évaluation

Date : 10/01/2023

Arrivée sur le site :

Départ du site :

Contrôleur mandaté par CPNEFP :

Signature du contrôleur :

Je soussigné

Certifie avoir reçu ce jour un contrôleur de l'ADEF dans le cadre d'un contrôle prévu par l'ADEF.

La grille d'évaluation m'a été remise.

Signature :



CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

Conforme	Point d'amélioration	Non-conforme	Non applicable	Non vérifié
----------	----------------------	--------------	----------------	-------------

PHASES	ACTEURS	DOCUMENTS
<u>Réunion préparatoire</u> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'objectif du contrôle - Présentation de la grille de contrôle 		<p><i>ARRÊTÉ DU 01/07/2016 MODIFIÉ relatif à la certification des organismes de formation</i></p>
<u>Phase active</u> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnement - Examen des items - Evaluation des écarts 		
<u>Réunion de fin de contrôle</u> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse verbale des écarts - Tampon et signature de la page de garde 		



CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

DOSSIER D'AGRÈMENT			
Référent TFP APS <i>(Article 1er du CDC)</i>	Correspond à la personne déclarée sur le site de l'ADEF		
	Connaissance du cahier des charges en lien avec l'agrément		
Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS <i>(Article 1er du CDC)</i>	En cours de validité	N° :	
		Date de validité :	
La formation se déroule sur le site de réalisation déclaré à l'ADEF <i>Article 1er du CDC</i>	L'agrément est accordé par site de réalisation, autorisé par le CNAPS. De ce fait chaque site de formation devra faire l'objet d'une demande d'agrément spécifique. En cas de retrait de l'autorisation d'exercer, l'agrément Titre à Finalité Professionnelle (TFP) sera de fait automatiquement retiré.		
L'organisme doit transmettre la certification QUALIOPi en cours de validité <i>(Article 1er du CDC)</i>	En cours de validité + attestation annuelle	Certificateur :	
		Date de validité :	
Communication <i>(Article 3 du CDC)</i>	La communication faite est sans ambiguïté, les numéros d'autorisation d'exercer et d'agrément ADEF apparaissent sur l'ensemble des documents		
Habilitation SST <i>(Article 1er du CDC)</i>	Encours de validité (agrément INRS ou convention)	Habilitation ou convention avec :	
		Date de validité :	

CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

DOSSIERS CANDIDATS			
Dossiers des candidats (stagiaires) <i>(Article 3 du CDC)</i>	Déclaration à la CPNEFP via le site ADEF, d'ouverture des sessions incluant la date d'examen : les sessions devront être déclarées auprès du secrétariat de la CPNEFP au plus tard 48 heures avant le démarrage de la formation	Non applicable lors d'une visite initiale	
	Les candidats sont déclarés au plus tard le premier jour d'entrée en formation		
	Copie du justificatif de la pièce d'identité, recto verso, ou Titre de séjour en cours de validité		
	Autorisation préalable (antérieure à l'entrée en formation) / provisoire		
	Les candidats disposent des prérequis indispensables à l'exercice de la profession (expression écrite et orale en français des candidats, leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008. Le test d'entrée en formation de la branche Prévention Sécurité adapté devra être obligatoirement utilisé, sauf cas de dispense et selon la procédure disponible sur le site	Contact à prendre avec Xadia : contact@xadia.fr	
	Permis de conduire des candidats		
	Contrat ou convention de formation de formation sont établis		
	Convocation à la formation et à l'examen		

CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

LOCAUX ET MATERIEL			
Plateau pédagogique	Salle(s) de cours adaptée(s) aux exigences de la CPNEFP : minimum de 25m ²	Nombre de salles : Conforme :	
	Matériel disponible : tables, chaises, moyens de projection du support de formation		
	une surface extérieure suffisante pour permettre les techniques de protection rapprochée, d'une superficie minimale permettant les déplacements (possibilité de mise en place d'une convention temps inférieur à 20 minutes de déplacement) et comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des escaliers ; ✓ des couloirs ; ✓ des salles (en plus de la salle utilisée pour les cours théoriques) ; ✓ un parking ; ✓ une route ou des chemins accessibles en véhicule léger ; ✓ une zone permettant l'embarquement et le débarquement de personnes à bord de véhicules (2 véhicules minimum. 		
	une zone ou une salle d'activités physique couverte d'une superficie minimale de quarante mètres carrés dévolu en propre ou par convention, adapté à la pratique des activités sportives, doté d'équipements et de tapis de protection		
Locaux	Les locaux sont adaptés à la réglementation du code du travail (environnement général, conditions climatiques et sonores)		
	Etat général des locaux		
	Présence d'une zone de détente pour les stagiaires		
	Présence d'au moins deux sanitaires Homme/femme <u>Conformément au code du travail</u>		
SST disponible et conforme	Mannequin nourrisson		
	Mannequin enfant		
	Mannequin adulte		
	Fournitures (poumons...vérification des factures)		
	Outils de simulation pour les cas concrets		
	Plan d'intervention SST		
	Trousse de secours		
	Défibillateur pédagogique automatique ou semi-automatique externe		
Matériel Incendie	Justifier d'une aire de feu ou d'une convention de mise à disposition de l'aire de feu, permettant l'emploi d'extincteurs sur feu réel ou un bac à feux écologiques à gaz. Le formateur agréé doit être présent pendant la réalisation de cet exercice dans le cas où la formation est réalisée par le prestataire qui met à disposition son aire de feux		
	des détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels 2 couleurs minimum		

CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

	un extincteur en coupe, douze extincteurs à eau, deux extincteurs CO2		
	plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées (2 minimum)		
	plusieurs types de plan d'évacuation		

Matériel dédié aux mises en situation pratiques	3 ordinateurs minimum ou tablettes informatiques équipés d'un logiciel de traitement de texte permettant d'établir un compte rendu, un rapport d'anomalie fonctionnelle		
	Modèle de main courante et de rapports d'anomalies en version papier		
	8 appareils émetteurs-récepteurs		
	Cartes topographiques et routières		
	Véhicules motorisés (2 minimum). Lorsque des véhicules sont utilisés dans le cadre de la formation pratique, l'organisme de formation s'assure que les stagiaires et les véhicules sont assurés pour ces exercices.		
	cinq téléphones, et leur mode d'emploi, permettant d'établir une communication entre le local, et plusieurs interlocuteurs situés dans des lieux différents		
	Gants pour les exercices de palpation : hors gants d'hygiène, de jardinage ou de travaux		
Engins pyrotechniques réel ou factices (au moins deux) permettant la réalisation de mises en situation pratique pour leur neutralisation : fumigène, feux de Bengale, bombes agricoles...)			

Matériel d'entraînement dédié au self défense	6 boucliers de percussions de type ASP		
	12 paires de protèges tibias		
	12 coquilles de protection génitale		
	12 paires de gants de type MMA		
Matériel d'entraînement dédié à la dispense du module de Secourisme tactique	1 ensemble de protection complet de type REDMAN (protection, tête, poitrine, bras, jambe) pour les scénarios avec plastron		
	12 kits individuels de premiers secours tactiques		
	12 Pansements compressifs		
	12 Garrots tourniquet de type CAT ou garrots à cliquet de type RMT2		
	Matériels pour effectuer des garrots improvisés		
	12 pansements occlusifs de type CWS, FTS, ou TEGADERM 3M(pour les pneumothorax)		
Un kit de protection faciale pour les brûlures			
Un kit BAVU de type insufflateur de poche			

Matériel sensibilisation risques terroristes	Une arme longue fictive de type AK47 ou AKSU, de type « reproduction » ou de type « Airsoft »		
	Une arme blanche fictive en plastique de type couteau ou machette ;		
	Des munitions fictives de calibre 7,62x39, 5,56 ou 223 mm, 9 mm.		
	3 garrots de dernière génération à cliquet de type REVMDX TX2; 3 garrots de dernière génération tourniquet de type C-A-T. Matériels pour improviser un garrot (exemples : ceintures, vêtements, cravate, etc.) ; Matériels pour improviser l'entrave (exemples : vêtements, ducktape, ...).		



CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

Nom Du Formateur	Conditions de l'arrêté			SST UV 1	Conflits UV 3	Incendie UV 5	Anglais pro UV6	Sensi Terro UV 7	Secourisme tactique UV 9
	Attestation pédagogique	Et 5 ans expérience dans le domaine ou sécurité publique	Et CQP A3p ou Titre RNCP niv 4 dans le domaine						

Formateurs sur la session contrôlée	Déclaré sur le site de l'ADEF	
	Intervient sur les modules déclarés	
Suivi de la formation par le contrôleur	Le contenu de la formation est conforme au référentiel pédagogique de l'arrêté du 27/06/2017	
	Qualité des échanges : Formateur/Candidats Cohérence questions/réponses	

CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

Programme de formation	Nombre d'heures, hors examen, conforme à l'arrêté en vigueur		
Supports de cours	Ils sont utilisés pendant la formation avec une nomenclature « Qualité » (date d'édition/ révision/auteur) ;		
Planning détaillé de la formation	Disponible et détaillé par module		
	Distribué à chaque stagiaire ou affiché en salle de formation		
	Le nom et signature du formateur sont identifiables par module		
	La durée des modules correspond aux exigences de la réglementation		
Feuilles d'émargements	Le nom et prénom du formateur, sa signature par demi-journée(les horaires sont précisées) , les modules de formation suivi apparaissent sur le document		
	Le nom de l'organisme de formation apparait clairement sur le document		
	Le nom et prénom de chaque stagiaire apparaissent sur le document		
	La signature de chaque stagiaire présent est clairement identifiable par demi-journée		
	Pas de dérogation d'absence sans justificatif		
	Le cas échéant justificatif de rattrapage		
Suivi de la formation par le stagiaires	Les modalités et supports d'évaluation des acquis de la formation, avec une fiche de suivi et d'évaluation continue théorique et pratique de la formation		
Fiche satisfaction	Les stagiaires remplissent une fiche satisfaction : évaluation de la formation et du centre		

CPNEFP	06-2024	V3	Organisme de formation
--------	---------	----	------------------------

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié
--	----------	--	----------------------	--	--------------	--	----------------	--	-------------

Déroulement EXAMEN			
Système QCU	Système informatisé de réponse pour l'examen est disponible 12 tablettes ou ordinateurs		
	Etat de fonctionnement et connexion internet		
Jury et PV	Le rôle des membres du jury est clairement expliqué aux intéressés		
	La grille de synthèse est complétée par le jury		
	Le guide de déroulement de l'examen est remis aux membres du jury		
	Le jury vérifie les pré-requis des stagiaires et les documents en lien avec la formation		
	Les membres du jury sont ceux annoncés pour l'examen et sont déclarés sur le site de l'ADEF		
	Les membres du jury sont présents et ne font pas partie de la même entreprise. Aucun risque de partialité ne peut être mis en évidence.		
	Le PV d'examen a été établi et validé par tous les membres du jury		
	Le jury met en place l'examen conformément au guide de déroulement de l'examen		
	Au moins un membre du jury est présent durant l'épreuve théorique		
	Les candidats présents correspondent à ceux préalablement déclarés		
	Conditions des délibérations	Le Président peut consulter le dossier de suivi pédagogique et inviter le directeur de la formation (ou le formateur) à apporter (sans voix délibérative) son éclairage aux délibérations du jury.	
Conditions de déroulement de l'examen	Elles sont satisfaisantes : pas de communication entre les candidats durant les épreuves théoriques et pratiques.		
	L'environnement ainsi que les moyens mis en œuvre pour les situations pratiques permettent d'évaluer correctement les stagiaires conformément au guide de déroulement de l'examen		